



temp**service**

29 mars 2016

Convention collective de travail Location de services

Salaires minimums 2018

Annexe 2

Module de calcul des salaires minimums pour les employés
sans formation professionnelle, avec formation professionnelle
et pour les employés spécialisés, pour l'année 2018

Annexe 2

Module de calcul des salaires minimums CCT Location de services pour les employés sans formation professionnelle, avec formation professionnelle et pour les employés spécialisés, pour l'année 2018

Employés sans formation professionnelle, à partir du 20^{ème} anniversaire jusqu'à la veille du 50^{ème} anniversaire

	Régions		
	Salaires normal 3'400/mois	Haut salaire 3'600/mois	TI 3'000/mois
Salaires de base / heure	18.66	19.75	16.46
Indemnité pour jours fériés (3,2 % du salaire de base)	0.60	0.63	0.53
Indemnité vacances (8,33 % du salaire de base, avec l'indemnité jours fériés)	1.60	1.70	1.42
13 ^{ème} salaire (8,33 % du salaire de base, avec les indemnités vacances et jours fériés)	1.74	1.84	1.53
Salaires brut/heure	22.60	23.92	19.94

Employés sans formation professionnelle, jusqu'à la veille du 20^{ème} anniversaire et à partir du 50^{ème} anniversaire

	Régions		
	Salaires normal 3'400/mois	Haut salaire 3'600/mois	TI 3'000/mois
Salaires de base / heure	18.66	19.75	16.46
Indemnité pour jours fériés (3,2 % du salaire de base)	0.60	0.63	0.53
Indemnité vacances (10,6 % du salaire de base, avec l'indemnité jours fériés)	2.04	2.16	1.80
13 ^{ème} salaire (8,33 % du salaire de base, avec les indemnités vacances et jours fériés)	1.77	1.88	1.57
Salaires brut/heure	23.07	24.42	20.36

Employés avec formation professionnelle, à partir du 20^{ème} anniversaire jusqu'à la veille du 50^{ème} anniversaire

	Régions		
	Salaires normal 4'250/mois	Haut salaire 4'550/mois	TI 4'000/mois
Salaires de base / heure	23.32	24.97	21.95
Indemnité pour jours fériés (3,2 % du salaire de base)	0.75	0.80	0.70
Indemnité vacances (8,33 % du salaire de base, avec l'indemnité jours fériés)	2.00	2.15	1.89
13 ^{ème} salaire (8,33 % du salaire de base, avec les indemnités vacances et jours fériés)	2.17	2.33	2.04
Salaires brut/heure	28.24	30.25	26.58

Employés avec formation professionnelle, jusqu'à la veille du 20^{ème} anniversaire et à partir du 50^{ème} anniversaire

	Régions		
	Salaires normal 4'250/mois	Haut salaire 4'550/mois	TI 4'000/mois
Salaires de base / heure	23.32	24.97	21.95
Indemnité pour jours fériés (3,2 % du salaire de base)	0.75	0.80	0.70
Indemnité vacances (10,6 % du salaire de base, avec l'indemnité jours fériés)	2.55	2.73	2.40
13 ^{ème} salaire (8,33 % du salaire de base, avec les indemnités vacances et jours fériés)	2.22	2.37	2.09
Salaires brut/heure	28.84	30.87	27.14

Employés spécialisés, à partir du 20^{ème} anniversaire jusqu'à la veille du 50^{ème} anniversaire

	Régions		
	Salaires normal 3'740/mois.	Haut salaire 4'004/mois	TI 3'520/mois
Salaires de base / heure	20.52	21.97	19.31
Indemnité pour jours fériés (3,2 % du salaire de base)	0.66	0.70	0.62
Indemnité vacances (8,33 % du salaire de base, avec l'indemnité jours fériés)	1.76	1.89	1.66
13 ^{ème} salaire (8,33 % du salaire de base, avec les indemnités vacances et jours fériés)	1.91	2.05	1.80
Salaires brut/heure	24.85	26.61	23.39

Employés spécialisés, jusqu'à la veille du 20^{ème} anniversaire et à partir du 50^{ème} anniversaire

	Régions		
	Salaire normal 3'740/mois	Haut salaire 4'004/mois	TI 3'520/mois
Salaire de base / heure	20.52	21.97	19.31
Indemnité pour jours fériés (3,2 % du salaire de base)	0.66	0.70	0.62
Indemnité vacances (10,6 % du salaire de base, avec l'indemnité jours fériés)	2.24	2.40	2.11
13 ^{ème} salaire (8,33 % du salaire de base, avec les indemnités vacances et jours fériés)	1.95	2.09	1.84
Salaire brut/heure	25.37	27.16	23.88

